Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_247B-DE

Délibération n° 2025.247

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	42
Pouvoirs :	5
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – *Vice-président délégué*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_247B-DE

Fougères Agglomération **2025.247**

2025.247 - Eau et Assainissement – Gestion des milieux aquatiques – Bassin de la Sélune
Inventaire des cours d'eau sur le bassin de la Sélune et sollicitation des partenaires financiers

La cartographie des cours d'eau du Département d'Ille-et-Vilaine est complète sur la quasi-totalité des bassins versants sauf sur les cours d'eau du bassin de la Sélune, notamment sur les têtes de bassin versant.

Afin d'avoir une cartographie complète sur l'ensemble du département, un travail d'inventaire des cours d'eau sur la Sélune doit être réalisé. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer 35 (DDTM 35) et le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune (SMBC) accompagneront techniquement Fougères Agglomération à tous les stades de l'étude. Pour réserver les enveloppes nécessaires auprès des financeurs, il convient d'établir un plan de financement prévisionnel pour l'étude liée à l'inventaire des cours d'eau sur le bassin de la Sélune (partie du bassin versant située en Ille-et-Vilaine uniquement).

Le budget prévisionnel 2026 de l'étude proposé est le suivant :

Dépenses		**Recettes**		
	TTC		taux	TTC
Etude d'inventaire des cours d'eau sur le bassin de la Sélune	60 000 €	Agence Eau Seine Normandie 80 % d'aide sur dépenses TTC	80%	48 000 €
		Fougères Agglomération Reste à charge sur dépenses TTC	20 %	12 000 €
TOTAL	**60 000 €**	**TOTAL**		**60 000 €**

Le « code opération » au budget de cette opération est : *4581-76-ENVIRONN-22261*

Vu l'avis de la commission « Eau et assainissement » en date du 14 octobre 2025,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le budget prévisionnel 2026 présenté,
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à solliciter les partenaires financiers,
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer les mandats correspondants et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU